

DESTINATAIRES : Toutes les équipes du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Mélanie Therrien, directrice adjointe affaires médicales et pharmacie
Marie-Ève Thériault, adjointe au directeur, direction de santé publique

DATE : 14 janvier 2022

OBJET : **TRANSMISSION DES DÉCLARATIONS DE DÉCÈS (SP-3) EN LIEN AVEC LA COVID-19**

Depuis juin 2020, une directive du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) exige qu'un formulaire électronique de déclaration des décès liés à la COVID-19 soit rempli afin d'être transmis à la santé publique.

Compte tenu de l'augmentation importante du nombre de cas dans nos installations, nous vous rappelons la nécessité de **faxer toutes les SP-3 en lien avec la covid-19** au numéro de télécopieur suivant :

450 438-9452

Les archivistes demeurent responsables de la saisie, ce qui ne modifiera pas la marche à suivre pour les équipes de soins.

Cette marche à suivre est applicable peu importe l'installation ou le milieu de vie où est constaté le décès.

Il est très important que le formulaire soit faxé le jour même.

Pour de plus amples renseignements sur cette consigne, vous pourrez communiquer avec l'une des membres de l'équipe des archives.

Merci de l'attention que vous porterez à cette communication.